

# Colloque international *Constantin et la Gaule*

## Domrémy-la-Pucelle et Grand (88)

### 6-7 octobre 2010

Avec le soutien de



Nancy-Université  
 Université Nancy 2  
 EA 1132 HISCANT-MA  
 UFR HGM - section d'Histoire ancienne



## Résumé des communications

### 1ère partie : Grand, la vision de Grand, les autres visions constantiniennes

- Th. Dechezleprêtre (Archéologue départemental, responsable du site de Grand), « Grand : histoire des recherches et problématiques actuelles »

Pas de résumé disponible.

- H. Schlange Schoeningen (Université de Sarrebruck), « *Konstantins heidnische Vision in der Wissenschaftsgeschichte* »

Die antiken, heidnischen und christlichen Quellen, die von verschiedenen Visionen Konstantins sprechen, sind trotz ihrer Widersprüchlichkeit grundlegend für alle Diskussionen über die Persönlichkeit und die religiöse Entwicklung des Kaisers. Doch bis in das 19. Jahrhundert ist der Panegyricus des Jahres 310 n. Chr. mit seinem Bericht über Konstantins Apollon-Vision oftmals ausgeblendet worden. Die Formulierung des Panegyrikers ?Apollinem tuum? nahm z.B. Hendrik Jan Arntz in seiner Panegyrici-Ausgabe von 1790 zum Anlass um zu fragen: ?cur tuum??. und seine Antwort lautete: ?An quod Constantinus Apollinem praecipue coluerit? Magis credam ? quia ille Imperator laetus erat et pulcherrimus?. In den großen kirchenhistorischen Werken des 17. oder 18. Jahrhunderts konnte der Panegyricus auch ganz übergangen werden, wie in den 1790 erschienenen Annales politico-ecclesiastici a Cæsare Augusto ad Phocam usque von Samuel Basnage zu beobachten ist. Von diesem Extrem der Negierung führt der Gang der Wissenschaftsgeschichte zu einem anderen Extrem, das mit Henri Grégoire These aus dem Jahr 1930 erreicht war: Der belgische Gelehrte vertrat die Auffassung, dass die Vision in Gallien Konstantins einzige Vision gewesen sei und so auch die Grundlage für die späteren, christlichen Visions-Berichte gebildet habe.

- E. Herrmann-Otto (Universität de Trèves), « *Die Apollonvision von Grand als Mutter aller Visionen. Politische, dynastische und religiöse Aspekte* »

Im Mittelpunkt des Vortrages soll der Panegyricus von 310 stehen, den ein unbekannter Redner aus Autun anlässlich des Quinquenniums des Caesar Konstantin und des Geburtstages der Stadt Trier im Palast der gallischen Residenzstadt hielt. Trotz dieser festlichen Anlässe befand sich die Herrschaft Konstantins im Reichsteil seines verstorbenen Vaters nach dem notwendigen (Selbst-)Mord seines Schwieger- und Adoptivvaters Maximianus Herculus in einer Legitimationskrise. Aufgabe des Panegyrikers war es, diese – in genauer Absprache mit dem Kaiser und eventuell seinen Beratern – argumentativ zu beheben. Dem Redner gelang dies, indem er nicht nur die bisherigen Leistungen Konstantins in Gallien pries, sondern ihm eine neue Dynastie ‚verschaffte‘, die er geschickt mit dem tetrarchischen System zu verbinden verstand. Wie er die erbdynastische Legitimation religiös durch die Apollonvision überhöhte und welche Auswirkungen diese in der Langzeitperspektive nicht allein auf die Herrschaft in Gallien haben sollte sondern darüber hinaus ganz wesentlich das Selbst- und Herrschaftsverständnis Konstantins mitbestimmte, wird gezeigt

werden. Aufgrund der engen Verbindung zwischen Religion und Politik im antiken Denken gewannen die Ereignisse in Grand für Konstantin, der u.a. auch pontifex maximus war, eine solche Bedeutung, dass er sie Jahrzehnte später in seine Herrschaftsideologie einbaute. Welche entwicklungsgeschichtlich nachvollziehbaren religiösen und machtpolitischen Transformationen dazu nötig waren, wird der Vortrag an Hand zeitgenössischer Quellen versuchen, transparent zu machen.

- A. Hostein (Université Paris I), « *Le Panégyrique latin VII(6), ou l'éloge de la pietas de Constantin* »

C'est grâce au *Panégyrique latin VII(6)* prononcé à Trèves à l'été 310 qu'est connue la « vision » païenne de Constantin, rendue célèbre par Camille Jullian. Mais paradoxalement, cet événement essentiel aux yeux des savants n'est mentionné que de manière allusive – une quinzaine de lignes – dans un discours dont le propos riche et dense s'étend sur près de 23 paragraphes. De surcroît, l'extrait est très souvent commenté sans réelle prise en compte de sa source ni de son auteur.

Partant de ce constat, nous allons tenter de resituer l'événement et d'en mesurer la portée de trois manières :

- en le replaçant dans le recueil et dans son contexte d'énonciation
- en tenant compte de la stratégie persuasive mise en œuvre par le panégyriste, porte-parole des intérêts des provinciaux.
- en évaluant les bénéfices que Constantin pouvait tirer de cet éloge, dans le contexte de l'année 310.

Ce travail de recontextualisation permet *in fine* de relativiser la portée de la « vision » de Grand, en montrant que l'enjeu essentiel se situe ailleurs : au cœur du propos, se trouvent réaffirmée la *pietas* et la légitimité de Constantin, à la fois pour justifier l'élimination de Maximien et préparer la guerre contre Maxence.

- B. Bleckmann (Université de Düsseldorf), « La vision nocturne de Constantin »

Une tradition indépendante d'Eusèbe qu'on peut retrouver dans l'historiographie ecclésiastique, présente le récit d'une vision nocturne de Constantin avant la bataille du pont Milvius. Ce récit doit être ajouté au dossier de la vision de 310/312 et permet, peut-être, d'entrevoir mieux les nuances cosmologiques de la religion de Constantin.

## 2e partie : La Gaule sous Constantin : aspects économiques et édilitaires

- S. Provost (Université Nancy 2), « Constantin et la construction publique en Gaule (306-316) : essai de synthèse archéologique »

Pas de résumé disponible.

- Cl. Brenot (Cabinet des médailles) et X. Lorient (Université Paris 4), « Les émissions monétaires au nom de Constantin en Gaule (306-337) »

Introduction. Constantin en 306 ; le territoire qu'il contrôle et les ateliers dont il dispose. Périodes de production et organisation des trois ateliers monétaires gaulois, Trèves, Lyon (actifs dès avant 306) et Arles, ouvert plus tardivement.

1. Textes et images véhiculés par les monnaies : reflet d'une conjoncture politique et évolution d'un discours.
2. Les mesures monétaires prises par Constantin et particulièrement la naissance, en Gaule, du solidus, avant même l'entrée du prince en Italie et la bataille du pont Milvius.
3. Le rôle des ateliers gaulois et la diffusion de leur production à la lumière des trésors et des monnaies de fouilles (d'après quelques exemples).

- M. Kasprzyk (Inrap / UMR 5594 Arthehis, Dijon), « Les mesures de Constantin en faveur de la cité des Eduens (Pan. Lat. VIII, 5) »

Lors d'un discours d'ambassade prononcé devant Constantin à Trèves en juillet 311, un orateur anonyme originaire de la cité des Eduens remercie l'empereur d'un important dégrèvement fiscal

dont sa cité a été bénéficiaire. Ce discours est une source inestimable pour l'étude de la fiscalité et des rapports entre les Cités et le pouvoir impérial au début du IV<sup>e</sup> s.

Le Panégyrique VIII offre une description détaillée du contexte historique et économique dans lequel s'inscrit ce dégrèvement fiscal et met en évidence qu'il fait suite à une série de faveurs accordées par Constance Chlore, faveurs signalées dans d'autres discours du recueil des Panégyriques latins. Malgré tout, la nature même du discours a conduit à mettre en doute tant la véracité de la description de la situation de la cité au moment du dégrèvement que celle mise en oeuvre par Constance Chlore (Rebourg 1998).

Dès lors, seul l'examen croisé des textes et des données de l'archéologie permet d'inscrire les mesures de Constance Chlore et Constantin dans un contexte, qui est celui d'une profonde transformation d'Augustodunum et de la ciuitas Iulia Polia Florentia Aeduarum à la fin du III<sup>e</sup> et au début du IV<sup>e</sup> s. (Kasprzyk, 2005). Il apparaît que les mesures de Constance Chlore, dont on ne peut nier la réalité, ont avant tout bénéficié à la capitale de cité, alors que celles de Constantin concernent le territoire rural, dont l'évolution au cours des décennies précédentes explique peut-être les problèmes d'estimation de l'assiette de l'impôt.

### 3e partie : Paganisme et christianisme en Gaule au début du IV<sup>e</sup> siècle

- L. Guichard (Université Nancy 2), « La politique religieuse de Constance Chlore »

Dans cette communication, nous nous proposons d'étudier la politique religieuse de Constance Chlore, comprise ici comme l'attitude, les mesures et les actions de Constance à l'égard des différents groupes religieux, chrétiens et païens en l'occurrence. Pour éclairer cette attitude, il nous faudra aussi examiner la question de ses options religieuses personnelles, en les distinguant bien de sa théologie politique, des divinités qu'il met en avant en tant qu'empereur.

Dès l'Antiquité, les avis des auteurs anciens ont divergé quant à la politique religieuse de Constance Chlore. Si certaines sources font du père de Constantin un empereur païen, appliquant avec plus ou moins de modération les édits de persécution, dans d'autres, il semble nourrir une grande sympathie pour les chrétiens, quand il ne l'est pas lui-même. Dans l'historiographie moderne, ces divergences ont donné lieu à des positions très variées. Mais abordée le plus souvent en marge des grandes persécutions, ou en préambule à la conversion de Constantin au christianisme, la politique religieuse de Constance a rarement été étudiée pour elle-même. Le regard porté sur ce prince est donc étroitement lié à la conversion de son fils, aggravant un biais déjà présent dans nos sources, et l'autorité des hypothèses de J. Maurice, puis de C. Jullian, reprises plus tard par A. Chastagnol, est particulièrement importante. Nous nous efforcerons donc, de revenir aux sources et d'étudier Constance pour lui-même, afin de redonner à sa politique et à son parcours religieux, leur individualité et leur singularité.

- Fr. Richard (Université Nancy 2), « Constantin et le concile d'Arles »

Le problème donatiste serait sans doute resté africain, si Constantin n'était pas devenu chrétien. Aussi l'empereur est-il doublement à l'origine du concile d'Arles (314), premier concile impérial, d'ampleur occidentale, auquel fera pendant, pour l'Orient, celui de Nicée (325). Dans les documents conciliaires conservés, les évêques occidentaux ignorent presque l'empereur, mais sont très attentifs à honorer leur confrère romain dont l'absence intrigue. Ainsi se dessinent, au lendemain de la conversion de Constantin, quelques lignes de sa politique religieuse, et la réponse qu'en Occident les évêques lui apportent.

- P. Barceló (Université de Potsdam), « *Mars, Apollo und Konstantin* »

Pas de résumé disponible.

- C. Bertrand-Dagenbach (Université Nancy 2), « *L'ortus Constantini* trévire : un enjeu politique entre les diocèses de Reims et de Trèves au IX<sup>e</sup> siècle ? »

On sait que l'archevêque de Reims Hincmar (845-882) chargea le moine Almann de Hautvillers de rédiger une hagiographie d'Hélène, mère de Constantin (*Vita seu potius homilia de S. Helena* auctore Almanno Altivillariensi, dernière édition par P. Dräger, Trèves, 2007). On admet

généralement que ce texte a été rédigé à une date comprise entre 846 et 853. Il présente Hélène comme une riche princesse trévire qui aurait mis au monde Constantin à Trèves après le mariage de Constance et de Theodora dans le cadre d'un officium concubinale.

La question qui se pose est de savoir si la rédaction du texte d'Almann est vraiment antérieure à la querelle qui opposa les archevêchés de Reims et de Trèves de 853 à 863 à propos de la primatie revendiquée par l'archevêque Theutgaud de Trèves sur l'ancienne Gallia Belgica, et cela bien qu'Almann semble reconnaître cette primatie (Trèves est décrite comme *prima sedes Galliae Belgicae* au § 9). L'examen des textes d'Almann qui accompagnent la Vita proprement dite et leur comparaison montrent qu'une datation plus tardive peut être envisagée.

#### 4e partie : La Gaule de Constantin : Politique, administration, prosopographie

- M. Clauss (Université de Francfort), « *Schwiegervater, Selbstmörder, Staatsgott. Konstantin und Maximianus Herculius* »

Konstantins Rolle innerhalb der damals zahlreichen Herrscher des römischen Reiches stabilisierte sich nach seiner Usurpation im Jahre 306, als Maximianus Herculius, Kaiser im „Ruhestand“, ihn ein Jahr später zum Augustus machte und ihm seine Tochter Fausta zur Frau gab. Der bald ausbrechende Konflikt der beiden Augusti führte zum Tod des Maximianus, den Konstantin nicht länger benötigte und den er, nach der für ihn günstigsten Version, zum Selbstmord trieb. In der langen Vorbereitungsphase vor dem Endkampf gegen Licinius entfachte Konstantin einen Propagandafeldzug, zu dem die Präsentation familiärer Staatsgötter gehörte, in die er auch Maximianus einbezog. So wurde schließlich aus dem ehemaligen Selbstmörder, weil er der Schwiegervater gewesen war, ein Staatsgott.

- Y. Le Bohec (Université Paris 4), « Constantin Ier et l'armée romaine »

Constantin I<sup>er</sup> a suscité des passions et il éveille toujours la curiosité. En peu de temps, en France, deux livres lui ont été consacrés, le premier dû à Robert Turcan le second à Paul Veyne. S'il a plu aux Chrétiens qui voient en lui le premier empereur de leur foi, il a tout autant déplu aux anti-Chrétiens pour la même raison. Il ne nous appartient pas d'entrer aujourd'hui dans ce débat. Ce petit texte vise un objectif plus modeste et plus limité : que savons-nous de cet empereur comme chef militaire ? Dans ce domaine, deux faits s'imposent : d'une part, il a beaucoup fait la guerre, d'autre part il a beaucoup réformé l'armée.

- M. Christol (Université Paris I), « "Empereur en son royaume" : les documents du domaine de Constantin »

'Empereur en son royaume' : les documents du domaine de Constantin.

Dans cette étude, il s'agira de montrer, à partir surtout de la documentation épigraphique, l'originalité de la pratique constantinienne dans l'affichage de sa position politique.

- A. Gutsfeld (Université Nancy 2), « "*Praefectus praetorio Gallias regit*". Les préfets du prétoire en Gaule sous Constantin »

Il n'existe aucun rapport antique cohérent de l'organisation des institutions provinciales en Gaule (ou dans l'Empire) sous le règne de Constantin Ier. La meilleure description en reste finalement la *Notice des Dignités*, qui donne, au début du Ve siècle, la liste de 15 provinces gauloises, regroupées en deux diocèses (Gallia et Viennensis). Ces derniers appartiennent à la préfecture des Gaules (qui inclut la Bretagne et la Péninsule ibérique). Or, ce système a lentement émergé. Dans les années 290, Dioclétien réorganise l'administration provinciale et crée les diocèses à la tête desquels est placé un vicaire du préfet du prétoire. Constantin Ier, lui, réforme la préfecture du prétoire. Les détails de cette réforme sont controversés, notamment en ce qui concerne le passage de la préfecture ministérielle à la préfecture régionale. Outre les préfets du prétoire en Gaule sous le règne de Constantin Ier, j'étudierai l'évolution de la préfecture du prétoire.

- Chr. Badel (Université Rennes 2), « Le poids des Gaulois dans l'entourage de Constantin »

Pas de résumé disponible.